

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024 A 19 heures

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.

Présents : GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien et GENEVRIER Vincent

Pouvoir : DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo
VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine

Excusés : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie

Absentes : /

Secrétaire de séance : CHAPUIS Sandrine

N° d'ordre	Objet des délibérations	Décision
2024-D-09-40	FINALISATION DU PROJET DE MINI-FORET	Approuvée à l'unanimité
2024-D-09-41	ACQUISITION D'UN ADOUCISSEUR D'EAU POUR LA SALLE DES FETES	Approuvée à l'unanimité
2024-D-09-42	ENCAISSEMENT D'UN DON	Approuvée à l'unanimité
2024-D-09-43	DECISION MODIFICATIVE N° 4	Approuvée à l'unanimité
2024-D-09-44	LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL	Approuvée à l'unanimité
2024-D-09-45	LOI N° 2023-175 DU 10 MARS 2023 RELATIVE A L'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES – AVIS CONFORME AU PROJET D'ARRETE PREFECTORAL ARRETANT LA CARTOPGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER), EN APPLICATION DE L'ARTICLE L141-5-3 III DU CODE DE L'ENERGIE	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Alféo GUIOTTO



Guiotto

La Secrétaire de séance,
Sandrine CHAPUIS

Chapuis



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-D-09-40

OBJET : **FINALISATION DU PROJET DE MINI-FORET**

<p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>En exercice : 14 membres</p> <p>Présent(s) : 11</p> <p>Pouvoir(s) : 2</p> <p>Absent(s) : 3</p> <p>Pour : 13</p> <p>Contre(s) : 0</p> <p>Abstention (s) : 0</p>	<p>Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance :</p> <p>GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien, GENEVRIER Vincent</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</p> <p>DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo</p> <p>VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p> <p>Le ou les membres excusé(s) : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame CHAPUIS Sandrine.</p>
---	--

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédents conseils municipaux il avait été discuté du projet de création d'une mini-forêt sur une partie des parcelles communales cadastrées ZA n° 64 et C n° 842, lieux-dits l'Etang du Bois et la Guise.

Pour l'implantation de cette mini-forêt, il présente deux projets de découpage réalisés par le géomètre et le cheminement piétons pour y accéder :

- Projet n° 1 d'une surface apparente de 3 900 m²
- Projet n° 2 d'une surface apparente de 3 300 m²

Arrivée de Monsieur BALEYDIER Jacques à 19 h 23

Arrivée de Monsieur COTTIN Hubert à 19 h 25

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur le choix du projet d'implantation de la mini-forêt.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Considérant l'intérêt d'avoir un espace boisé pour se promener,

- **RETIENT** le projet n° 2 d'une surface apparente de 3 300 m²,
- **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus.

Pour copie conforme.

Chalain Le Comtal, le 24/09/2024

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0940-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024



Guiotto

Chapuis



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-D-09-41

OBJET : **ACQUISITION D'UN ADOUCISSEUR D'EAU POUR LA SALLE DES FETES**

Date de la convocation : 17 septembre 2024

En exercice : 14 membres

Présent(s) : 11

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 3

Pour : 13

Contre(s) : 0

Abstention (s) : 0

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.

Les membres présents en séance :

GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien, GENEVRIER Vincent

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo
VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine

Le ou les membres absent(s) : /

Le ou les membres excusé(s) : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame CHAPUIS Sandrine.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour la salle des fêtes avait été évoquée à la précédente séance et qu'en l'absence du troisième devis, ce projet avait été reporté à une séance ultérieure.

Il présente les trois devis :

- Promatokaz : 1 472,40 € ttc
- Chomat : 1 574,68 € ttc
- Pierrot Plomberie : 1 300,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'installation d'un adoucisseur à la salle des fêtes,
- **RETIENT** le devis de l'entreprise PIERROT PLOMBERIE d'un montant de 1 300,00 €,
- **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus.

Pour copie conforme.

Chalain Le Comtal, le 24/09/2024

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0941-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/09/2024
Publication : 30/09/2024



Guiotto

Chapuis



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-D-09-42

OBJET : **ENCAISSEMENT D'UN DON**

<p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>En exercice : 14 membres Présent(s) : 11 Pouvoir(s) : 2 Absent(s) : 3</p> <p>Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0</p>	<p>Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien, GENEVRIER Vincent</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine</p> <p>Le ou les membres absent(s) : / Le ou les membres excusé(s) : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame CHAPUIS Sandrine.</p>
---	--

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire d'un don de la société PISCINES DESJOYAUX SA de LA FOUILLOUSE. Il propose à l'assemblée d'accepter ce don d'un montant de 5 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'encaissement du don énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus.
Pour copie conforme.

Chalain Le Comtal, le 24/09/2024

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO



Guiotto

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Chapuis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0942-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024

Commune de CHALAIN-LE-COMTAL – Budget Communal M14		42038	DM 2024
Code INSEE	Commune		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Nombre de membres en exercice 14
 Nombre de membres 11
 Nombre de suffrages 13
 VOTES : Contre 0 Pour 13
 Date de convocation : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mr Alféo GUIOTTO, Maire.

Objet : Révision de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60622 : Carburants		500,00 €		
D 611 : Contrats de prestations de services		12 000,00 €		
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains		3 000,00 €		
D 6161 : Primes d'assurances multirisques		1 400,00 €		
D 625 : Déplacements et missions		3 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		19 900,00 €		
D 633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations		500,00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		12 000,00 €		
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		5 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais		17 500,00 €		
D 023 : Virement à la section d'investissement	38 000,00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section	38 000,00 €			
D 6558 : Autres contributions obligatoires		1 000,00 €		
D 65748 : Subv. de fonctionnement aux autres		600,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 600,00 €		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 000,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		3 000,00 €		
R 6419 : Remboursements sur rémunérations du				4 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				4 000,00 €
Total	38 000,00 €	42 000,00 €		4 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2115 : Terrains bâtis		2 000,00 €		
D 2151 : Réseaux de voirie		40 000,00 €		
D 2156 : Matériel et outillage d'incendie et de défense		2 000,00 €		
D 2157 : Matériel et outillage technique		5 000,00 €		
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		2 000,00 €		
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		1 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		52 000,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			38 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de			38 000,00 €	
R 1641 : Emprunts en euros				90 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				90 000,00 €
Total		52 000,00 €	38 000,00 €	90 000,00 €
Total Général		56 000,00 €		56 000,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0943bis-DE

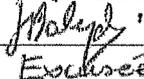
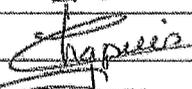
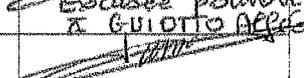
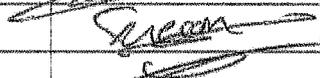
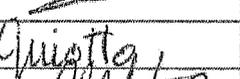
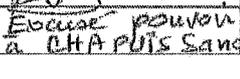
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Publication : 30/09/2024

42038 Code INSEE	Commune de CHALAIN LE COMTAL - Budget Communal M14 Commune	DM 2024
---------------------	---	---------

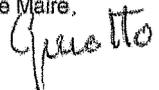
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Signataires :	ALLIBERT Claudette	
	BALEYDIER Jacques	
	BENIERE VIEL Nathalie	Excusée
	CHAPUIS Sandrine	
	CHERBUT Sandrine	
	COTTIN Hubert	
	DESJOYAUX Brigitte	Excusée pour motif à GUIOTTO Alexis
	DUMAS Gilles	
	FRECON Sébastien	
	GENEVRIER Vincent	
	GUIOTTO Alféo	
	MOLETTE Marc	
	MONTAGNE Séverine	
	VAILLANT Hubert	Excusée pour motif à CHAPUIS Sandrine

ont signé les membres présents

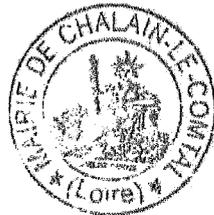
pour extrait conforme

Le Maire,


Alex GUIOTTO

la Secrétaire de
séance,
Sandrine CHAPUIS







MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-D-09-44

OBJET : **LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

<p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>En exercice : 14 membres Présent(s) : 11 Pouvoir(s) : 2 Absent(s) : 3</p> <p>Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0</p>	<p>Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien, GENEVRIER Vincent</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine</p> <p>Le ou les membres absent(s) : / Le ou les membres excusé(s) : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame CHAPUIS Sandrine.</p>
---	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le locataire du logement communal situé 207 route du Forez, a donné son congé. Il propose de relouer cet appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu la demande présentée par Monsieur Ludovic CARRERAS,

- **ACCEPTE** de louer ce logement de type F3 situé 207 route du Forez à Monsieur Ludovic CARRERAS, à compter du 1^{er} octobre 2024, moyennant un loyer mensuel de 353,15 €. En sus du loyer, le locataire paiera une provision pour charges mensuelles de 80 € qui sera réajustée en fonction des charges constatées chaque année,

- **et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location à passer entre la Commune et Monsieur Ludovic CARRERAS.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus.
Pour copie conforme.

Chalain Le Comtal, le 24/09/2024

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0944-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024



Guiotto

Chapuis



MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
Délibération n°2024-D-09-45

OBJET :

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – avis conforme au projet d'arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER), en application de l'article L141-5-3 III du Code de l'énergie.

<p>Date de la convocation : 17 septembre 2024</p> <p>En exercice : 14 membres Présent(s) : 11 Pouvoir(s) : 2 Absent(s) : 3</p> <p>Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0</p>	<p>Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de GUIOTTO Alféo, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : GUIOTTO Alféo, MOLETTE Marc, CHAPUIS Sandrine, DUMAS Gilles, MONTAGNE Séverine, COTTIN Hubert, ALLIBERT Claudette, CHERBUT Sandrine, BALEYDIER Jacques, FRECON Sébastien, GENEVRIER Vincent</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : DESJOYAUX Brigitte pouvoir à GUIOTTO Alféo VAILLANT Hubert pouvoir à CHAPUIS Sandrine</p> <p>Le ou les membres absent(s) : / Le ou les membres excusé(s) : DESJOYAUX Brigitte, VAILLANT Hubert et BENIERE VIEL Nathalie</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame CHAPUIS Sandrine.</p>
---	--

Le Maire explique que la loi du 10 mars 2023 veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Il rappelle que la délimitation des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables a été établie, après concertation locale, en considérant :

- la réglementation : le respect des obligations prévues par la loi, notamment au regard du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, paysager et culturel ;
- les consultations obligatoires préalables à la définition des zones d'accélération ;
- le projet de territoire : le projet de mandat, la mise en œuvre des schémas et des plans relatifs à l'énergie ou à la transition énergétique, la charte du PNR, les actions spécifiques en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la sobriété énergétique ;
- la gestion des risques : inondation, incendie, éblouissement, minier, technologique, etc ;
- la valorisation des ressources du territoire au travers de la production agricole ou forestière, des autres activités économiques, de la ressource en eau, de la biodiversité, de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la préservation des paysages, etc ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20240924-2024D0945-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024
Publication : 30/09/2024

- l'acceptabilité : la meilleure gestion des aménités du projet et notamment des éventuelles nuisances, l'anticipation sur le développement du territoire de la commune et des communes voisines ou la lutte contre les informations erronées

Il rappelle que le conseil municipal s'est réuni à cette fin en date du 13 février 2024 pour délibérer en faveur de la création de zones d'accélération, dont les périmètres et le type d'énergie associés sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir constaté et validé collectivement la carte communale des zones d'accélération publiée sur le site internet des services de l'État à l'adresse <https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Climat-et-energies/Les-energies-renouvelables/Les-zones-d-acceleration/Arrete>, atteste de la conformité entre les zones inscrites à l'arrêté préfectoral et celles proposées par délibération du 13 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET UN AVIS CONFORME** au projet d'arrêté préfectoral.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus.
Pour copie conforme.

Chalain Le Comtal, le 24/09/2024

Le Maire,
ALFEO GUIOTTO

Guiotto

La Secrétaire de séance,
SANDRINE CHAPUIS

Chapuis

